



COMMUNE DE TRILBARDOU

Impasse de la Mairie

77450 TRILBARDOU

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 20 MARS 2017 À 19H00

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le treize mars deux mil dix-sept en exécution de l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire lundi vingt mars deux mil dix-sept à 19 heures 00, sous la présidence de Monsieur Jacques DRÉVETON, Maire.

PRÉSENTS : M. Jacques DRÉVETON, Mme Simonne DEBEAUPUIS, M. Matthieu FOURNY, M. Philippe FORESTIER, Mme Patricia GUISSÉ, M. Giovanni BRUSCINO, Mme Andréa BERIZZI, Mme Marie-Anne JUMEAU, M. Etienne PROFFIT (arrivé à 20h00 -> vote pris en compte à compter de la délibération n°2017/02-05).

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Mme Natacha BURNEL (procuration à Marie-Anne Jumeau), Mme Alexandra DERMONT (procuration à M. Matthieu FOURNY), M. Richard ROBLIN

ABSENT(S) NON EXCUSÉ(S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : (art. L 2121-15) : Mme Andréa BERIZZI.

NOMBRE DE MEMBRES :

EN EXERCICE : 12

PRÉSENTS : 09

VOTANTS : 11

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DES 29/11/2016 (CO), 12/12/2016 (CEO) ET 19/01/2016 (CO)

(Approbation par les élus de l'ancien conseil présents ce jour)

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande à ce qu'une délibération soit rajoutée à l'ordre du jour :

- **Modification simplifiée du PLU**

M14 : RÉSULTAT DE CLOTURE DU COMPTE DE GESTION 2016

Délibération n° 2017/02-01

Monsieur le Maire quitte le conseil. Madame Simonne DEBEAUPUIS, doyenne de l'assemblée présente le compte de gestion :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	712 155,92 €	560 510,58 €	1 272 666,50 €
Titres de recettes émis (b)	409 369,34 €	555 151,95 €	964 521,29 €
Réductions de titres (c)	0,00 €	616,20 €	616,20 €
Recettes nettes (d = b - c)	409 369,34 €	554 535,75 €	963 905,09 €
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	712 155,92 €	560 510,58 €	1 272 666,50 €
Mandats émis (f)	456 157,84 €	533 877,09 €	990 034,93 €
Annulations de mandats (g)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses nettes (h = f - g)	456 157,84 €	533 877,09 €	990 034,93 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		20 658,66 €	
(h - d) Déficit	46 788,50 €		26 129,84 €

Le conseil municipal valide de compte de gestion de l'année 2016.

DÉLIBÉRATION

Pour : 09

Abstention : 00

Contre : 00

M14 : RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Délibération n° 2017/02-02

Monsieur le Maire quitte le conseil. Madame Simonne DEBEAUPUIS, doyenne de l'assemblée présente le compte administratif :

<u>Section de Fonctionnement</u> ->	Dépenses	:	533 877.09 €
	Recettes	:	554 535.75 €
	Excédent	:	20 658.66 €
	(Résultat N-1)	:	29 855.35 €
	Excédent	:	50 514.01 €

<u>Section d'Investissement</u> ->	Dépenses	:	456 157.84 €
	Recettes	:	409 369.34 €
	Déficit	:	- 46 788.50 €
	(Résultat N-1)	:	263 450.32 €
	Excédent	:	216 661.82 €

Excédent global de clôture ->	:	267 175.83 €
--------------------------------------	---	---------------------

<u>Restes à réaliser</u> ->	Dépenses	:	87 000.00 €
	Recettes	:	33 000.00 €

Le conseil municipal approuve le compte administratif pour l'année 2016.

DÉLIBÉRATION

Pour : 09

Abstention : 00

Contre : 00

M14 : AFFECTATION DU RESULTAT

Délibération n° 2017/02-03

Affectation à l'excédent reporté :

C/001 : 216 661.82 €

Affectation à l'excédent reporté :

C/002 : 3 725.51 €

+ Intégration du résultat de fonctionnement du budget du CCAS suite à la délibération de dissolution.

C/002 : 7 373.82 €

Total d'affectation en C/002 : 11 099.33 €

Affectation complémentaire en réserves :

C/1068 : 46 788.50 €

Le conseil municipal valide l'affectation de résultat pour écriture dans le budget 2017.

DÉLIBÉRATION

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

TAUX D'IMPOSITION 2016

Délibération n°2017/02-04

Les taux d'imposition resteront les mêmes que ceux votés en 2016 :

• TAXE D'HABITATION	:	14.15 %
• TAXE SUR LE FONCIER BÂTI	:	25.45 %
• TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI	:	55.00 %

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition (part communale).

DÉLIBÉRATION

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

SUBVENTIONS 2017 : ASSOCIATIONS PARTICIPATIONS

Délibération n°2017/02-05

Arrivée de Monsieur Etienne PROFFIT qui rejoint le conseil et prend part au vote.

A l'article 6281 – Organismes et EPCI

AMIF	70.00 €
CAUE	110.00 €
Union des Maires	170.00 €
Lycée Claye Souilly	100.00 €
Syndicat CES d'Esblly	3700.00 €
Syndicat téléalarme	150.00 €
Total 6281	4 300.00 €

A l'article 6574 – Associations locales

AFLO	400.00 €
Association des parents d'élèves	400.00 €
Comité des Fêtes	1 500.00 €
SOFIALEX	400.00 €
Total 6574	2 700.00 €

Le conseil municipal valide les subventions pour inscription sur le budget 2017.

DÉLIBÉRATION

Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

M14 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Délibération n°2017/02-06

Les propositions du Budget primitif 2017 se détaillent ainsi :

Section de Fonctionnement	- Dépenses	572 673.82€
	- Recettes	572 673.82€
Section d'Investissement	- Dépenses	502 450.32€
	- Recettes	502 450.32€

Le conseil municipal approuve le budget 2017.

DÉLIBÉRATION

Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

M49 : RÉSULTAT DE CLOTURE DU COMPTE DE GESTION 2016

Délibération n° 2017/02-07

Monsieur le Maire quitte le conseil. Madame Simonne DEBEAUPUIS, doyenne de l'assemblée présente le compte de gestion :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	305 353.84 €	35 507.38 €	340 861.22 €
Titres de recettes émis (b)	84 767.67 €	19 942.49 €	104 710.16 €
Réductions de titres (c)	0,00 €	0.00 €	0.00 €
Recettes nettes (d = b - c)	84 767.67 €	19 942.49 €	104 710.16 €
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	305 353.84 €	35 507.38 €	340 861.22 €
Mandats émis (f)	129 829.65 €	11 927.60 €	141 757.25 €
Annulations de mandats (g)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses nettes (h = f - g)	129 829.65 €	11 927.60 €	141 757.25 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		8014.89 €	
(h - d) Déficit	45 061.98 €		37 047.09 €

Le conseil municipal valide de compte de gestion de l'année 2016..

DÉLIBÉRATION

Pour : 10

Abstention : 00

Contre : 00

M49 : RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Délibération n° 2017/02-08

Monsieur le Maire quitte le conseil. Madame Simonne DEBEAUPUIS, doyenne de l'assemblée présente le compte administratif :

<u>Section de Fonctionnement</u> ->	Dépenses	:	11 927.60 €
	Recettes	:	19 942.49 €
	Excédent	:	8 014.89 €
	(Résultat N-1)	:	11 100.37 €
	Excédent	:	19 115.26 €
<u>Section d'Investissement</u> ->	Dépenses	:	129 829.65 €
	Recettes	:	84 767.67 €
	Excédent	:	-45 061.98 €
	(Résultat N-1)	:	81 379.07 €
	Excédent	:	36 317.09 €
Excédent global de clôture ->		:	55 432.35 €

Le conseil municipal approuve le compte administratif pour l'année 2016.

DÉLIBÉRATION

Pour : 10

Abstention : 00

Contre : 00

M49 : AFFECTATION DU RESULTAT

Délibération n° 2017/02-09

Affectation à l'excédent reporté :

C/001 : 36 317.09€

Affectation à l'excédent reporté :

C/002 : 19 115.26€

Le conseil municipal valide l'affectation de résultat pour écriture dans le budget 2017.

DÉLIBÉRATION

Pour : 10

Abstention : 00

Contre : 00

M49 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Délibération n°2017/02-10

Les propositions du Budget primitif 2017 se détaillent ainsi :

Section de Fonctionnement	- Dépenses	43 522.30 €
	- Recettes	43 522.30 €
Section d'Investissement	- Dépenses	49 417.09 €
	- Recettes	49 417.09 €

Le conseil municipal approuve le budget 2017.

DÉLIBÉRATION

Pour : 10

Abstention : 00

Contre : 00

VERSEMENT DES INDEMNITÉS AU MAIRE ET AUX ADJOINTS

Délibération n°2017/02-11

Compte tenu de l'augmentation de l'indice de référence pour le paiement des indemnités et sur demande de la Trésorerie le conseil municipal fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des Adjointes dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants : **Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique**, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 du code général des collectivités territoriales : Maire : 31 % ; 1^{er} adjoint : 8.25 % ; 2^e adjoint : 8.25 % ; 3^e adjoint : 8.25 %. Cette délibération est valable à compter du 24 mars 2017 et rétroactive au 1^{er} janvier 2017. Une régularisation sur les indemnités sera effectuée pour les mois concernés. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 et seront prévus aux budgets des années suivantes.

DÉLIBÉRATION

Pour : 10

Abstention : 00

Contre : 00

MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU - INSCRIPTION DE L'ÉGLISE AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Délibération n°2017/02-12

Le conseil municipal valide la modification du PLU en rapport avec l'inscription de l'église paroissiale Sainte-Geneviève au titre des monuments historiques suite à l'arrêté n°2016-10-10-003 du Préfet.

DÉLIBÉRATION

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

La séance est levée à 20H59